



Femme@Numérique Appel à Projets 2022 (AAP22)

Dépôt avant le 4 mars 2022

Elements clés de l'AAP 22
Session questions réponses

21/01/2022

Femmes&Numerique

Un collectif jeune, engagé pour promouvoir la place des femmes dans le numérique et développer leur appétence à s'engager dans ses formations et ses métiers

1. LA FONDATION ET SES DONATEURS (2018)

42 Entreprises fondatrices
(membres de Numeumet du Cigref)
se sont engagées dans la création de
la Fondation Femmes@Numerique
– **en finançant et accompagnant
des projets** œuvrant pour la
féminisation des métiers du
numérique

2. L'ASSOCIATION ET SES PARTENAIRES (2021)

**Créer et développer les conditions
optimales au déploiement de projets
favorables et durables**
à la féminisation des métiers et filières
du numérique par l'amplification et le
déploiement des initiatives les plus
impactantes à l'échelle nationale

3. L'ÉTAT

Initiative lancée sous le haut patronage
du **secrétariat d'État au Numérique, 4
ministères**
nous ont également apporté leur
soutien :
Ministère des Armées, Ministère du
Travail, Ministère de l'Éducation
Nationale et de la Jeunesse, Secrétariat
d'État en charge de l'égalité entre les
femmes et les hommes

L'Etat porte ainsi le **volet institutionnel**
de la démarche

Appel à projet 2022 (AAP22) - Introduction

La Fondation Femmes@numérique

- La fondation, créée en 2018 sous l'égide de la Fondation de France s'inscrit dans une démarche volontariste pour promouvoir la place des femmes dans le secteur du numérique
- Ses Mécènes lui ont donné mandat d'agir pour développer l'appétence des jeunes femmes pour les formations et les métiers du Numérique sur le territoire national
- Aussi, La fondation se mobilise, dans la durée afin de rétablir une représentation égalitaire des Femmes et des Hommes dans le secteur du numérique. Elle s'engage à identifier et à promouvoir les actions d'associations destinées à combattre les stéréotypes de biais de genre comme à encourager les femmes à se former et à faire carrière dans les filières du numérique

Objectif de l'AAP



L'objectif de cet AAP est d'identifier et de soutenir des initiatives qui apportent des solutions innovantes et efficaces pour **accroître la mixité dans les formations et les métiers du numérique**: il cible la période entre la fin du scolaire et le premier emploi numérique

L'AAP 2022

- L'AAP est doté d'une enveloppe de K€ 360, répartie parmi les projets retenus
- Une sélection de projets entre 3 et 5: **Les livrables produits par ces projets sont d'utilité publique et sont mis GRATUITEMENT à la disposition du plus grand nombre**
- Les projets se dérouleront d'avril 2022 à mars 2023

AAP 22 - Raison d'être

Pourquoi cibler dans le cadre de cet AAP, la période entre la fin de l'enseignement secondaire et le 1^{er} emploi numérique ?



Le déficit chronique des jeunes femmes dans les formations du numérique post-bac



La complexité et la diversité des formations où les cursus de formation aux métiers du numérique mal connus, complexes et très variés



Le domaine du numérique reste essentiellement masculin avec un taux encore insuffisant de féminisation des métiers numérique bien qu'en progression à 27% (23% en 2018)



Des opportunités importantes d'emplois confrontées à un manque de talents



Dans la continuité du précédent appel à projet, la fondation renouvelle l'opération en ciblant cette fois ci la **période entre la fin du scolaire et le premier emploi numérique.**

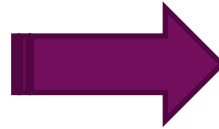


Cet AAP vise à mettre en lumière les initiatives des associations qui aideront les femmes à se projeter en proposant des réponses concrètes

- pour attirer les femmes vers les formations
- faire s'engager les femmes vers les métiers du numérique

2 axes d'actions

- Rendre les cursus et les formations certifiant et attractives pour les femmes
- Promouvoir une image engageante des métiers du numérique auprès des femmes



- Passer de 15% à 30% d'étudiantes en informatique
- Passer de 27% à 35% de professionnelles en entreprise dans le numérique

2 objectifs
ambitieux à 5ans

Mesurer les progrès et l'impact des actions - communiquer

Exemples d'Actions

Promouvoir une image engageante des métiers du numérique auprès des femmes

- Mettre en valeur.
 - les nouveaux métiers, les compétences nouvelles requises.
 - les opportunités d'emploi et de carrière,
 - les actions de recrutements innovantes.
- Mettre en relation des femmes avec les entreprises
- Contrer les stéréotypes de biais de genre lors des études et en entreprise: promouvoir une pédagogie de l'égalité
- Mesurer le progrès et l'impact des actions
- Communiquer largement
- ...

Rendre les cursus et les formations certifiant et attractives pour les femmes

- Développer
 - Une meilleure connaissance de l'offre de formation, des cursus et des passerelles
 - Un accompagnement plus présent des jeunes femmes dans cet environnement fortement masculin
- Promouvoir les actions de mentorat, de tutorat
- Valoriser les étudiantes présentes dans ces spécialités, leurs motivations et leurs conseils
- Mesurer le progrès et l'impact des actions
- Communiquer largement
- ...

AAP 22 - Acteurs clés et cibles

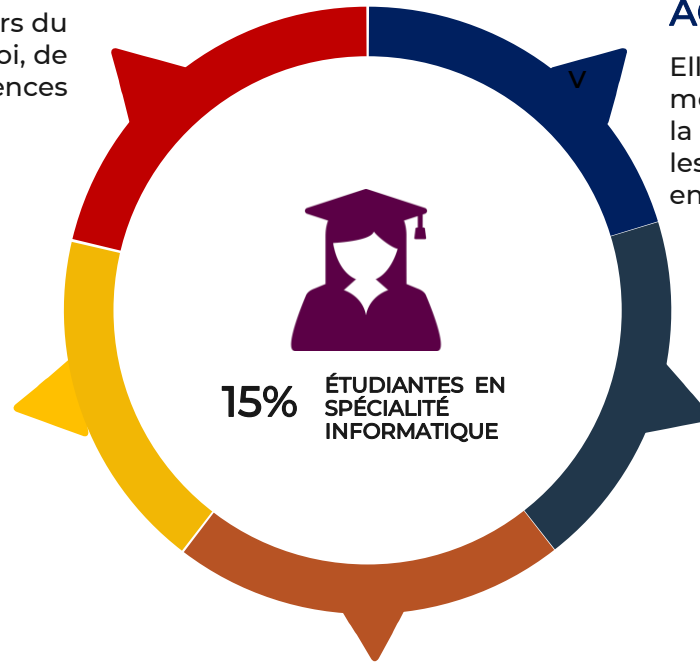
ACTEURS CLÉS

ENTREPRISES

Elles portent l'image des métiers du Numérique, en terme d'emploi, de carrière et de compétences

LES INSTITUTIONS DÉPARTEMENTALES, RÉGIONALES OU NATIONALES

Elles sont destinées à orienter et accompagner les jeunes en proposant de nombreuses sources d'information (ex: ONISEP, Pôle Emploi, GRETA, CCI...)



UNIVERSITÉS, ÉCOLES PUBLIQUES OU PRIVÉES ACCRÉDITÉES

Elles forment aux compétences et aux métiers du numérique. Elles traduisent la représentation des étudiantes dans les spécialités Informatiques qu'elles enseignent

ORGANISMES FORMATIONS PROFESSIONNELLES CERTIFIANTES

Elles dispensent la formation des jeunes au plus près des besoins de recrutement des entreprises, souvent en partenariat avec Pôle Emploi

ACTEURS PRIVÉS OU VIRTUELS :

Ils optimisent le temps de recherche et les premières étapes du processus de recrutement. Ils facilitent la mise en relation (ex: cabinets de recrutement, plateformes en ligne, réseaux sociaux professionnels)

CIBLE DES ACTIONS



ÉTUDIANTES EN RECHERCHE DE FORMATION OU EN CURSUS DE FORMATION



FEMMES EN RECHERCHE DE FORMATION PROFESSIONNALISANTE



FEMMES EN RECHERCHE DE PREMIER EMPLOI DANS LE SECTEUR DU NUMÉRIQUE

NB: le périmètre de l'AAP n'adresse pas la question de la reconversion

Qui peut se porter candidat?

Entreprise
solidaire
d'utilité sociale
(ESUS)

Associations /
associations
étudiantes

- D'ores et déjà engagées à partager les ambitions de Femmes@Numérique.
- Qui souhaiteront rejoindre la communauté FemmesNumérique

Comment participer?

Les candidatures devront être envoyées par format dématérialisé aux adresses suivantes:

➤ viviane-madinier-ritzau@femmes-numerique.fr

Copie à:

➤ viviane.madinier@laposte.fr

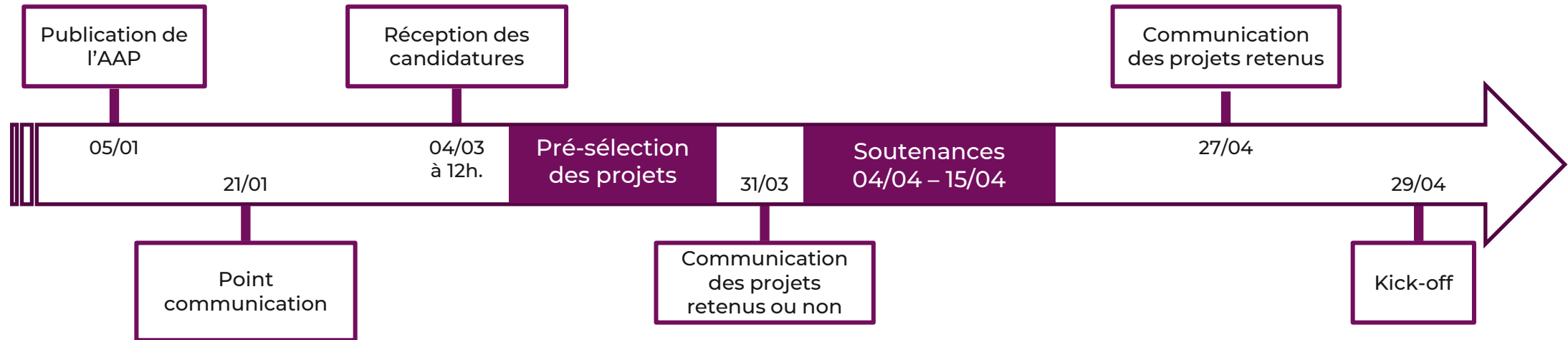
➤ contact@femmes-numerique.fr

La fin des dépôts de candidature est le **4 Mars 2022 à 12h.**

Documents à fournir?

- Formulaire de réponse
- Documents administratifs (Cf. Liste synthèse AAP)

AAP 22 - Feuille de route & recommandations



<p>Modalités de pilotage</p>	<p>Une task-force en appui, constituée de membres ComEx, représentants mécènes, et d'institutions publiques...</p> <p>Suite au kick-off, la fondation apportera son soutien à chaque projet sélectionné:</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Un comité de pilotage bimestriel ou toutes les 6 semaines ➤ Une disponibilité hebdomadaire pour soutenir au plus près les projets
<p>Modalités de Sélection (Cf.Grille partagée figurant dans l'AAP)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Le projet montre son alignement avec les enjeux décrits: il apporte des solutions concrètes pour la mixité dans la spécialité numérique ➤ Le projet démontre sa capacité de mise en œuvre: il décrit les étapes clés et les réalisations prévues ➤ Le projet démontre sa capacité à se déployer sur le territoire national et à s'inscrire dans la pérennité ➤ Le projet mesure son efficacité et l'impact de ses actions

Questions / Réponses

6 familles de questions adressées suite à publication de l'AAP

Structures éligibles

- Une structure telle qu'une Fondation reconnue d'utilité publique ou encore une structure ayant le statut "associatif" peut- être éligible à l'AAP ?
- Une entreprise via une association, est-elle éligible à l'AAP ? Une personne individuelle ?
- Une association dont les actions se déroulent à l'étranger (hors France et hors EU), peut-elle répondre à l'AAP ?
- Une école peut-elle répondre à l'AAP ?
- Une entreprise à mission est-elle éligible à l'AAP ?

Calendrier

- La date limite pour envoyer la candidature est bien le 3 mars ?
- Un projet porteur d'un calendrier aligné avec le calendrier scolaire est-il éligible à l'AAP (+/- 3 mois par rapport à la date de fin de l'AAP) ?

Financement

- Quels sont les types de financement possible : projet, coût de formation, frais d'infrastructure (locaux, bâtiments), coût de matériel ?
- Un projet a-t-il vocation de financer les actions récurrentes d'une association ? (Cf. frais de formation, rémunération des formateurs, locaux, matériel)
- Des évolutions d'un projet existant peuvent-elles être financées par l'AAP ?

Déploiement

- Le déploiement du projet, doit-il adresser un territoire en priorité ?
- La capacité de déploiement national, doit-elle être à court, moyen ou long terme ? Un projet d'expérimentation locale avec un plan de déploiement national à 5 ans est-il éligible ?
- Y-a-t-il un objectif minimum de territoire d'implantation ?

Impact

- Concernant la mesure de l'impact, visez-vous un seuil minimum de bénéficiaires ?
- Parmi les bénéficiaires impactés, les bénéficiaires indirects en font-ils partie au même titre que les bénéficiaires directs ?
- Avez-vous des éléments de mesure de l'efficacité ?
- La quantité prime-t-elle sur la qualité ?

Autres questions

- L'AAP, impose-t-il une limite d'âge dans l'accès aux formations ?
- Un événement ponctuel amené à être essaimé par la suite est-il éligible à l'AAP ?
- Les actions au lycée, en terminal restent-elles dans le cadre de l'AAP ?
- Est-ce que le dossier de préselectionné (=dossier de réponse à l'AAP) est le même à présenter lors de la phase de soutenance ?

Questions/Réponses : 6 familles de questions

Famille	Questions	Réponses
Structures éligibles	Une structure telle qu'une Fondation reconnue d'utilité publique ou encore une structure ayant le statut "associatif" peut- être éligible à l'AAP?	Une structure telle qu'une fondation reconnue d'utilité publique ou encore une structure ayant le statut 'Associatif' est éligible à l'AAP. A noter que les livrables produits dans le cadre de l'AAP sont d'utilité publique, Ils sont mis gratuitement à la disposition du plus grand nombre
	Une entreprise via une association, est-elle éligible à l'AAP? Une personne individuelle ?	L'AAP n'est pas ouvert aux structures entreprises ni aux personnes individuelles
	Une association dont les actions se déroulent à l'étranger (hors France et hors EU), peut-elle répondre à l'AAP ?	Les mécènes fondateurs ont donné mandat à la Fondation F@Num de développer l'appétence des formations et des métiers du numérique pour les jeunes femmes sur le territoire national
	Une école peut-elle répondre à l'AAP ?	Une école avec un statut d'association, est éligible à l'AAP. A noter qu'une école adossée à une association répondra via cette association qui sera alors le porteur de la réponse et l'interlocuteur de la fondation
	Une entreprise à mission est-elle éligible à l'AAP?	Les entreprises à mission d'utilité publique sont éligibles l'AAP: les autres familles d'entreprises ne le sont pas
Calendrier	La date limite pour envoyer la candidature est bien le 3 mars ?	4 Mars à 12h
	Un projet porteur d'un calendrier aligné avec le calendrier scolaire est-il éligible à l'AAP (+/- 3 mois par rapport à la date de fin de l'AAP)?	Un début de projet différé peut être accepté. Par contre la date de fin du projet doit rester au plus près de la date exprimée lors de l'AAP (Cf. actions de communication sur l'ensemble des projets, manifestations)
Financement	Quels sont les types de financement possible : projet, coût de formation, frais d'infrastructure (locaux, bâtiments), coût de matériel ?	La fondation peut cofinancer <u>un projet</u> à hauteur de 20 à 50% sur l'ensemble de ses postes de dépenses
	Est-ce que le projet a-t-il vocation à financer les actions récurrentes d'une association ? (frais de formation, rémunération des formateurs, locaux, matériel)	La Fondation ne finance pas des actions dites récurrentes d'une structure
	Des évolutions d'un projet existant peuvent - elles financées par l'AAP ?	L'AAP peut financer une nouvelle initiative d'un projet déjà existant. Cette initiative / évolution devient alors un projet en soi et est adressé comme tel

Questions/Réponses : 6 familles de questions

Famille	Questions	Réponses
Déploiement	Le déploiement du projet, adresse-t-il un territoire en priorité ?	Non, pas particulièrement
	La capacité de déploiement national, doit elle être à court, moyen ou long terme ? Un projet d'expérimentation locale avec un plan de déploiement national à 5 ans est-il éligible ?	Le rythme d'évolution du Numérique est très rapide. Aussi, et afin de garantir la pertinence des actions et leur efficacité auprès du plus grand nombre, l'opération de déploiement doit être contenue dans un calendrier resserré et réaliste.
	Y-a-t-il un objectif minimum de territoire d'implantation ?	Il n'y a pas d'objectif minimum. L'AAP a vocation de soutenir des projets qui développeront des actions pouvant passer à l'échelle nationale dans un calendrier réaliste
Impact	Concernant la mesure de l'impact, visez-vous un objectif minimum de bénéficiaires ?	Il n'y a pas d'objectif minimum, l'objectif est de toucher le plus grand nombre de jeunes filles/femmes
	Parmi les bénéficiaires impactés, les bénéficiaires indirects en font-ils partie au même titre que les bénéficiaires directs ?	Les projets sont au bénéfice des cibles exprimées à savoir : les étudiantes en recherche de formation ou en cours de formation, les femmes en recherche de formation professionnalisant, et les femmes en recherche d'un premier emploi dans le secteur du numérique. Les bénéficiaires indirects ne sont pas considérés comme bénéficiaires impactés
	Avez-vous des éléments de mesure de l'efficacité ?	Non, afin de ne pas freiner les caractères novateurs voire disruptifs des projets, chaque projet exprimera ces indicateurs
	La quantité prime-t-elle sur la qualité ?	L'AAP a pour objectif d'accompagner des projets de qualité dont les actions seront au bénéfice du plus grand nombre
Autres questions	L'AAP, impose-t-il une limite d'âge dans l'accès aux formations ?	Non, pas de limite d'âge A noter que le périmètre de l'AAP n'adresse pas la question de la reconversion
	Un événement ponctuel amené à être éssaimé par la suite est-il éligible à l'AAP ?	L'évènement peut être considéré comme un livrable composant d'un projet mais non comme un projet en lui-même
	Les actions au lycée, en terminal restent-elles dans le cadre de l'AAP ?	Un projet dont les actions initiées au cours de l'année du bac seront considérées comme d'autant plus pertinentes si elles sont relayées par des actions qui favorisent le bon déroulé des études (université, école...) de ces jeunes femmes
	Est-ce que le dossier de préselection (=dossier de réponse à l'AAP) est le même à présenter lors de la phase de soutenance ?	Dossier de réponse et soutenance répondent à 2 objectifs différents. Le dossier de réponse permet d'examiner la réponse à l'AAP de façon exhaustive, la soutenance vise à approfondir certains points, à rencontrer l'équipe, à bien comprendre son organisation et son mode d'interaction.



**Merci de votre attention et de
votre participation**